

Montgeron, le 2 février 2010

Chère Madame, Cher Monsieur,

La lecture du courrier que vous a adressé Monsieur Hérault sur la prétendue opposition de mon groupe à la construction d'un lotissement entre le Chemin du Dessus du Luet et la rue de la Garenne, m'a stupéfait.

Chacun se souvient en effet qu'en 2007 **Monsieur Hérault avait prévu sur cet espace l'ouverture d'une salle de prière**. Pour notre part, nous jugions ce lieu inapproprié. Seule votre mobilisation à nos côtés a permis de faire émerger le projet d'une zone pavillonnaire

Si nous approuvons donc ce projet, **nous avons dénoncé le montage financier** de cette opération dont le seul bénéficiaire est le promoteur immobilier.

Vous devez en effet savoir que **la municipalité a vendu en 15 jours, sans la moindre mise en concurrence, un terrain appartenant à la ville à un montant 55 % inférieur** à sa valeur fixée par les services de l'Etat. Ce prix était déjà extrêmement faible (155 000€ pour près de 2 000 m<sup>2</sup>) en raison des travaux de voirie à entreprendre à la charge de l'acquéreur.

Mais ce n'est pas tout ! **Le promoteur va directement vendre à l'organisme public HLM OPIEVOY, dont monsieur Hérault est administrateur, les 16 logements** pour un montant de 2 906 148.54€. **Ce prix est supérieur de 15 à 20 % à celui habituellement pratiqué.**

Enfin, cerise sur le gâteau, la ville accorde à cette opération sa garantie d'emprunt pour 50 ans !

En définitive, le promoteur a acheté le terrain en dessous du prix et revend les logements qu'il y construit au dessus du prix !

**Notre rôle d'élus est de défendre l'intérêt général, pas l'intérêt particulier.** Vous comprendrez donc que nous ayons voté contre le montage financier de cette opération.

Vous pourrez retrouver sur mon site internet [www.durovray.fr](http://www.durovray.fr) toutes les preuves sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

François DUROVRAY